



MERCUROL
VEAUNES

Cœur du Pays de l'Hermitage

COMPTE RENDU CONSEIL MUNICIPAL Commune de MERCUROL-VEAUNES

Séance du 14 décembre 2017

L'an deux mil dix-sept, le 14 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de MERCUROL-VEAUNES dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la Présidence de M. Michel BRUNET, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 08 décembre 2017

Présents : BRUNET Michel, SANDON Alain, BLAISE Véronique (arrivée à 20h35), FAURE Christophe, GUIBERT Annie, FLEURET Alain, DAUJAN Nicolas, ORIOL Maurice, ASTIER Fabrice, BARRE Sylvie, BETTON Daniel, BRECHBÜHL Franck, DESSITE Alain, GIOVANE Caroline, GRANGER Véronique, GUILLAUME Stéphanie, RIOUX Serge, THEOLAIRE Joël, VERSCHEURE Philippe, VESCOVI Jean-Marc.

Excusés : ACHARD Arnaud pouvoir à DESSITE Alain, DUMAS Olivier pouvoir à THEOLAIRE Joël, PONTON Agnès pouvoir à DAUJAN Nicolas, RABEYRIN Robert pouvoir à VERSCHEURE Philippe, TROUILLET Vanessa pouvoir à FAURE Christophe, CASO Myriam, MICHELAS Sébastien.

Absente : DEBEAUX Laetitia.

Mme GRANGER Véronique est désignée Secrétaire de Séance.

Le compte-rendu du conseil municipal du 06 novembre 2017 est approuvé.

M. BRUNET propose d'ajouter 2 points à l'ordre du jour :

- Défense des activités de pastoralisme face aux attaques du loup
- Convention de servitudes avec ENEDIS pour la construction d'une ligne électrique en souterrain

Accord à l'unanimité.

ARCHE AGGLO - SERVICE MUTUALISE D'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME

La commune adhère au service mutualisé d'instruction des autorisations d'urbanisme depuis le 1^{er} avril 2015.

La commune gère le dépôt et l'enregistrement des dossiers, la transmission au service instruction, la consultation des concessionnaires, les relations au pétitionnaire, les contentieux. La DDT gère le contrôle de légalité des actes et le calcul des taxes. Le service mutualisé Application du Droit des Sols (ADS) procède à l'instruction des dossiers. L'adhésion au service mutualisé ADS est établie sur une base contractuelle. Une convention définit la répartition précise des tâches qui incombent à chacun : actes pris en charge, nature des prestations, modalités de transmission des demandes, modalités de financement du service.

Le secrétariat de Mairie s'est étoffé d'une personne qualifiée en urbanisme qui souhaite, en collaboration avec Nicolas DAUJAN urbaniste de profession, procéder à l'instruction des déclarations préalables et des certificats d'urbanisme.

Le Conseil décide à l'unanimité de confier, à compter du 1^{er} janvier 2018 :

- l'instruction des Permis de construire, de démolir et d'aménager au service ADS d'Arche Agglo,
- l'instruction des déclarations préalables et des certificats d'urbanisme au service administratif de la commune.

SDED – RACCORDEMENT AU RESEAU BT POUR ALIMENTER UNE CONSTRUCTION

Le Syndicat Départemental d'Energies de la Drôme a reçu une demande de raccordement au réseau de distribution publique d'électricité pour alimenter la construction de Lafarge Central Béton à partir de la Mule Blanche.

La part non subventionnée sera recouvrée en direct par le SDED auprès du demandeur avant la mise en service.

Le conseil municipal décide à l'unanimité d'approuver ce projet de raccordement.

MERCUROL-VEAUNES-ANIMATION – SUBVENTION FETE DU VIN BLANC

L'association Mercuriol Veunes Animation a organisé début novembre la traditionnelle fête du vin blanc.

Six associations de Mercuriol-Veaunes ont confectionné des chars pour le défilé du dimanche après-midi.

MVA, par courrier en date du 24 novembre 2017, sollicite le versement d'une subvention qui sera reversé aux associations ayant conçu, fabriqué et animé un char.

De plus, face à la menace terroriste, des mesures de sécurité exceptionnelles ont dues être prises sur les voies publiques pendant le corso du dimanche 6 novembre (mise en place de 8 vigiles) pour un coût de 978,49 € TTC.

Le conseil décide à l'unanimité, le versement d'une subvention à Mercuriol Veunes Animation d'un montant de 1 800,00 € en soutien aux 6 associations ayant confectionné un char pour la fête du vin blanc et décide, avec 24 voix pour et 1 contre (Serge RIOUX), le versement de la somme de 700,00 € en remboursement des dépenses supplémentaires liées aux frais de mise en place des mesures de sécurité.

Serge RIOUX précise qu'il est contre le fait de verser cette somme avant d'avoir eu connaissance du bilan financier de la fête, mais pour si l'association en a vraiment besoin.

RECENSEMENT DE LA POPULATION – RECRUTEMENT DES AGENTS RECENSEURS

Le recensement de la population de la commune aura lieu du 18 janvier au 17 février 2018.

Pour réaliser cette grande enquête, il est nécessaire de recruter 5 agents recenseurs et de décider de leur rémunération.

Le conseil décide, à l'unanimité de rémunérer les agents recenseurs de la manière suivante :

- 1,13 € par feuille de logement
- 1,72 € par bulletin individuel
- 25 € la séance de formation d'une demi-journée
- Forfait de 300 € pour les frais de transport

Les agents recenseurs seront : Robert BLACHE, Lucette BLACHE, Michel BETTON, Sylvette CHALAYE et Adeline OGHDAYAN.

BUDGETS – DECISIONS MODIFICATIVES

Budget Assainissement :

Chapitre 14, article 706129 « Reversement redevance modernisation agence eau » : + 1100,00 €

Chapitre 11, article 61523 « Réseaux » : - 1100,00 €

Budget commune :

Opération 100 « Participations SDED », article 2041581 : + 40 000,00 €

Opération 106 « Voirie », article 2315 : + 6 000,00 €

Opération 281 « Vidéoprotection », article 2188 : + 14 000 €

Opération 101 « Bâtiments communaux », article 2188 : + 1 000 €

Opération 284 « eaux pluviales les Odouards », article 2318 : - 61 000,00 €

DEFENSE DES ACTIVITES DE PASTORALISME FACE AUX ATTAQUES DU LOUP

Monsieur le Maire expose, suite au courrier de l'association des Maires de la Drôme, la situation très sensible liée à la présence du loup dans de nombreuses communes du département de la Drôme, sujet évoqué lors du congrès départemental des maires à Nyons avec le témoignage poignant d'un éleveur.

Le conseil à l'unanimité :

- **apporte son soutien** à l'appel de l'UNION POUR LA SAUVEGARDE DES ACTIVITES PASTORALES (USAPR, où de nombreuses communes du grand Sud-Est sont d'ores et déjà adhérentes) et qui a été approuvé par l'Association des Maires et Présidents de Communautés de la Drôme et l'ensemble des organisations agricoles représentatives,
- **prend acte** de la gravité de la situation quant à la survie des activités d'élevage dans les communes drômoises alors que le « plan loup 2018-2023 » est en cours d'élaboration,
- **rappelle que l'objectif** de cette démarche n'est pas l'éradication de l'espèce loup mais d'inverser rapidement la tendance en défendant, en priorité, les activités humaines.

CONSTRUCTION D'UNE LIGNE ELECTRIQUE EN SOUTERRAIN – CONVENTION DE SERVITUDES AVEC ENEDIS

ENEDIS doit créer 95 mètres de réseau électrique 20 000 volts en souterrain suite aux travaux de construction du nouveau giratoire à l'entrée nord du village de Mercurol.

Le projet prévoit l'ouverture d'une tranchée pour le passage du réseau électrique en souterrain sur la parcelle cadastrée ZP 45 appartenant à la commune.

Le conseil décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à signer la convention de servitudes à intervenir avec ENEDIS.

L'ordre du jour étant clos, la séance est levée à 21h40.